

On connaît aux époux Portzenheim-Bentzeradt trois enfants : 1. Anne Elisabeth, 2. Jean Philippe Charles, et 3. François Charles. Il faudrait ajouter les noms suivants qui figurent dans un acte du 14-2-1732 : M... P..., MA... M..., Anne Philippine et..., épouse von Boullich (voir plus loin), à moins qu'il ne s'agisse de double emploi.

1. ANNE ELISABETH acquit en 1686 de Charles Nicolas de PFORTZHEIM « commis justicier féodal des nobles fiefvez de la maison de Wiltz », les biens d'Eschweiler, Fischbach, Weicherdingen, Gennen et ailleurs, pour le prix de 200 patagons.

2. PHILIPPE CHARLES, né en 1678, est probablement le Philippe qui habitait avec sa sœur Elisabeth la maison noble d'Oespelt ou Oerschpelt que, d'après L. Richard, il aurait vendu vers la fin du XVII^e siècle à Nic. Richard, depuis 1694 juge à Clervaux.⁵⁸⁾ Cette licitation a dû se faire plus tard, car le 8-11-1707, quand il donna ordre de vendre la dîme qu'il possédait à « Hollerig », Philippe de Portzenheim résidait encore à Urspelt.⁵⁹⁾

En 1707 nous trouvons Philippe Charles de Portzheim chapelain et régisseur au château de Schuttbourg.⁶⁰⁾ La même année il relaisse la dîme de Pinch à Valin Peter de Lellingen. L'année suivante, alors qu'il se qualifiait chapelain, il prend en engagère la dîme de Consthum des mains de Ch. M. de Rouelle, seigneur de Weiler demeurant à Wiltz. En 1712 il est témoin à un acte signé au château d'Erpeldange et formant constitution d'une rente au profit du baron du Prel.⁶¹⁾

De 1714 à 1743 *), Philippe Charles était curé à Colpach. Le presbytère et toutes ses archives étant devenus la proie du feu en 1712, le curé de Pfortzheim eut le mérite d'avoir procédé à la reconstruction de la cure et de l'église et cela dans le style de l'époque qui continue à faire l'émerveillement du connaisseur. Le presbytère contient encore de nos jours le portrait à l'huile de Philippe Charles.⁶²⁾

L'autel de la Ste-Vierge de l'église, don de la famille de Pforzheim, est revêtu des armes des treize seigneuries qui avaient possédé Colpach, en tout ou en partie : Enscherange, Mamer, Seyn, Rober, Muhlen, Zetern (Cettum, canton de Houffalize), Berg, Pforzheim, Ruplingen, Bettingen, Schwarzenburg, Sterpenich et Zievel (voir monographie des Zievel par R. Matagne au fasc. X)

Le 14-2-1732, le curé P. C. de Portzenheim et ses frères et sœurs M. P., MA. M., Anne Philippine et... von Boullich, relaissent leurs biens d'Eschweiler pour un terme de vingt ans contre un rendage de 11 maldres de « bled », dont moitié avoine, mesure de Wiltz, 11 écus.⁶⁴⁾

*) Jos. HESS (Colpach, page 20) fait erreur en admettant comme premier de ces millésimes l'année 1729, car déjà dans un acte de 1714 Philippe Charles est dit avoir 36 ans et être curé à Colpach. Le dit document concerne un litige entre la paroisse de Consthum et le seigneur de Schuttbourg où Pfortzheim avait exercé pendant 11 ans comme chapelain.⁶²⁾ L'année 1744 indiquée par M. BLUM (O.H. 1923, p. 402) est également inexacte parce que J. G. Neunheuser, présenté par le seigneur de Colpach après le décès de Philippe Charles, reçut le placet déjà le 23 juin 1743.